



Association « Ensemble à Combaillaux »

NOS BUTS

- Faire vivre la démocratie participative à Combaillaux
- Améliorer la connaissance de notre patrimoine naturel
- Préserver notre patrimoine culturel, historique et architectural

NOS ACTIONS

- Mener des études sur des sujets concernant la vie publique
- Consulter les citoyens sur ces mêmes questions
- Prendre parti sur des décisions publiques
- Prendre des initiatives pour des actions de connaissance et d'amélioration de notre cadre de vie

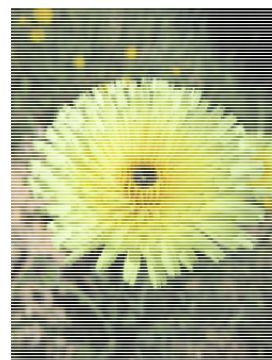
4 ACTIONS EN COURS

1. La connaissance et l'évaluation de la biodiversité locale
2. La Carrière
3. Le LIEN
4. Le lotissement des Erables et le cœur de village

1 - LA CONNAISSANCE ET L' EVALUATION DE LA BIODIVERSITE LOCALE

Une sortie mensuelle (chaque second samedi du mois) dans divers types de milieux naturels ou artificialisés de la commune afin d'effectuer différentes analyses :

- ➔ Identification sur le terrain de toutes les espèces végétales identifiables
- ➔ Observation en salle et initiation à la détermination collective et conviviale des prélèvements
- ➔ Transmission et apprentissage de la reconnaissance des plantes en évoquant adaptations et stratégies de vie des plantes
- ➔ Archivage et constitution d'une liste des espèces par date et localisation.

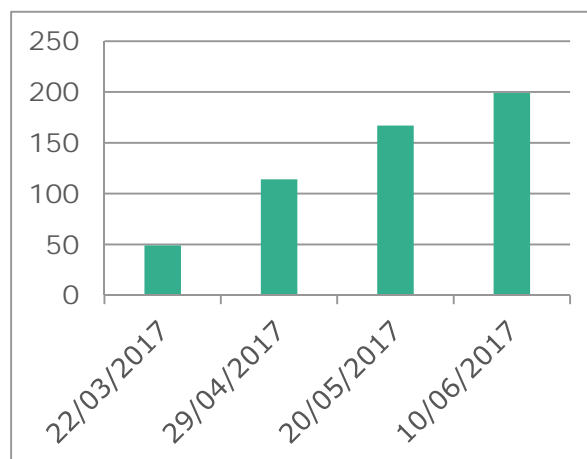


Premiers résultats

Application concrète à la vie de la commune

Caractérisation de la flore en périphérie de la carrière démontrant l'érosion de la biodiversité et la banalisation de la flore résultant des activités d'extraction.

Nombre cumulé d'espèces différentes observées et identifiées durant les 4 premières sorties de 2017



2 - LA CARRIERE

Historique du renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière

Le 2 mai 2016, deux demandes d'autorisation ont été déposées en Préfecture par la société LAFARGE GRANULATS FRANCE :

- « Renouvellement de l'autorisation de l'exploitation de la carrière de Combaillaux et l'extension de ses activités connexes » au titre des articles L.511-1 à L.517-1 du Code de l'Environnement et en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Défrichage de parcelles non encore exploitées et/ou aménagées et qui le seraient dans le cadre de l'extension demandée au titre de l'article L.341-3 du nouveau Code Forestier.



Outre le renouvellement d'exploitation de l'actuelle carrière d'une superficie de 19,93 ha accordée le 18 juin 1991, pour une durée de 25 ans la demande porte sur une extension de 5,06 ha.

La société envisage le développement de la production de la carrière en réponse au marché local, puis dès la réalisation du LIEN à une augmentation progressive de la production autorisée à 250 000 t/an en moyenne pouvant atteindre la quantité maximale de 500 000 t/an.

Suite de la procédure administrative en 2017 et 2018

- Ouverture d'une enquête publique du 24 /04 au 27/05/2017
- Envoi de nos observations au commissaire enquêteur le 24/05/2017
- Publication via le WEB de l'avis favorable du commissaire enquêteur le 22/06/2017
- L'examen du dossier par la Préfecture ne pourra intervenir que lorsque les mesures compensatoires auront été établies et acceptées par DREAL.
- L'étape suivante sera la publication de la déclaration d'utilité publique par la Préfecture.

Les conséquences de la carrière : des nuisances bien réelles

Combaillaux, coupé en deux

- L'augmentation du tonnage d'exploitation autorisé impliquera une multiplication du nombre des rotations des camions : 80 à 160 A+R/jour. Un camion traversera toutes les 3 à 6 minutes la route qui donne accès à notre village et ce tous les jours de la semaine.

Des vies sous tensions

- Cette intensification d'activités se traduira par un accroissement des nuisances sonores et des poussières liées aux explosions et au trafic des camions.
- Les risques liés à la circulation des camions sur une route étroite et sur deux carrefours non aménagés seront accrus pour les voitures et pour les cyclistes : ni carrefours, ni élargissement de la route entre la carrière et le Pradas, ni liaison douce prévus.

Une biodiversité menacée

Les études de terrain ont montré l'érosion et ont été restituées lors de l'enquête publique (cf. notre courrier et notre analyse sont à disposition)

La nappe phréatique et l'accès à l'eau sous hauts risques

- L'actuel niveau d'exploitation autorisé et qui sera étendu dans le cadre de la demande de renouvellement n'est séparé que de 15 m du plafond de la nappe phréatique. Une contamination bactérienne de cette nappe est déjà manifeste et ne peut être attribuable qu'à la carrière.
- L'extension de la zone d'exploitation des calcaires karstiques ne pourra donc qu'accroître la vulnérabilité et la qualité des eaux de cette nappe.
- Dans ces conditions, le captage sur le site le Redounel en cours d'expérimentation par SIAE du Pic-Saint-Loup afin de répondre aux demandes croissantes d'eau potable est-il encore d'actualité?

Une action politique qui sous-estime les risques

Ni la mairie ni le commissaire enquêteur n'ont pris au sérieux ces problèmes.

- Ils proposent par exemple pour limiter les risques de la circulation des camions : « le respect du code de la route par les chauffeurs et en cas d'infraction des sanctions pourraient être appliquées (...), la limitation de la vitesse des camions à 50 km/h (...), le recours à une balayeuse ou la coupe des roseaux qui bordent la route ». Cela est ridicule par rapport aux pressions et aux risques encourus par les personnes : une fois le LIEN ouvert un cortège de camions coupera Combaillaux en deux.

En ce qui concerne l'eau, rien sur les risques de pollution de la nappe phréatique. Que valent les 10 000 euros/an négociés par la Mairie avec Lafarge en regard des menaces et des risques sur l'eau potable de Combaillaux et cela dans un contexte d'urbanisation soutenue et d'aridification du climat ?

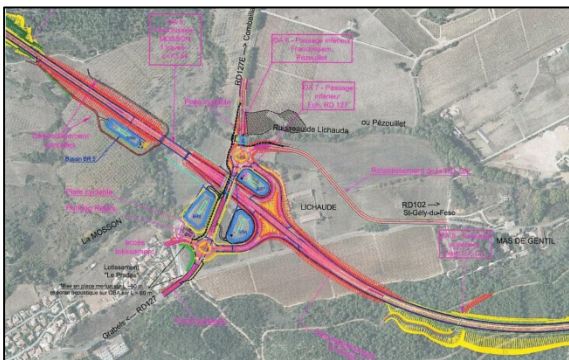
Perspectives

Notre association se mobilise et se coordonne avec d'autres associations afin de clarifier :

- L'utilité publique de cette carrière : l'utilité publique ne devrait -t- elle pas porter sur la remise en état des terrains de l'actuelle carrière et sur les dégradations générées en périphérie ? Nous avons un an pour imaginer un espace où la vie serait réhabilitée, car les demandes de renouvellement et d'extension sont encore à l'étude.

En particulier, les mesures compensatoires pour créer des espaces de substitution à ceux qui seront irrémédiablement détruits doivent encore être déterminés par l'exploitant avec une localisation et des aménagements qui devront validées par la DREAL.

3 - LE LIEN



Soutien au tracé historique et participation aux différentes actions de mobilisation pour en limiter les nuisances

Malgré notre demande auprès du maire, notre association s'est vu refuser depuis deux ans toute participation au comité de suivi mis en place par la Mairie et le département. Néanmoins elle s'est mobilisée pour s'informer et solliciter les autorités. En particulier, une rencontre a eu lieu avec M. Y. Lhuissier, responsable du dossier au Conseil Départemental, afin d'obtenir des précisions sur les derniers aménagements prévus.

Nous portons une attention particulière aux aménagements concernant l'échangeur du Pradas :

- Réduction des nuisances sonores, visuelles et environnementales : revêtement de la route anti-bruit, murs anti-bruit, végétalisation des talus, gestion des bassins de rétention etc
- Aménagements proposés au Conseil Départemental pour des pistes cyclables et piétonnes continues et sécurisées entre l'échangeur du LIEN de Combaillaux et les communes voisines.



- Demande de modification de la liaison douce au niveau de l'échangeur avec la réalisation d'un passage sous la rampe Est de l'échangeur.
- Demande de sécurisation routière de la "chicane" au niveau du Mas de Gentil a été présentée auprès des directions routières.
- Demande pour que la liaison A 750 -A 9 (contournement ouest de Montpellier) soit réalisée préalablement à la construction du LIEN et éviter qu'il se transforme en une liaison autoroutière.

Perspectives

Les travaux débuteraient début 2018 toujours sous la responsabilité du département

Les aménagements sont à suivre de près.

4 - LOTISSEMENT DES ERABLES ET CŒUR DE VILLAGE

Découverte archéologique exceptionnelle

Lors des travaux de nivellement, trois bas-fourneaux métallurgiques des périodes du bronze, gauloise et gallo-romaine ont été découverts.

A l'heure où les élus de la C. C. du Grand Pic Saint-Loup, avec à leur tête l'ancien Maire et la première adjointe de Combaillaux, se mobilisent pour la sauvegarde du Château de Montferrand que sont devenus les vestiges remarquables découverts à Combaillaux à l'occasion de la viabilisation des terrains du lotissement ? A notre connaissance, ils sont définitivement ensevelis, hors-mis quelques prélèvements et photographies de ces vestiges patrimoniaux.

Problèmes récurrents à proximité du vieux village

- Le stationnement anarchique autour du vieux village rend difficile la circulation des riverains et l'accès des secours. Il dévalorise le patrimoine du centre historique de Combaillaux.
- L'insuffisance du parking aux abords de la Cruzette n'a pas été prise en compte.
- L'élargissement de la route des Combes est toujours en attente. Nous demandons que ce problème trouve une solution.

Perspectives

Nous proposons la réalisation d'un parking aux abords du lotissement des Erables pour contribuer au développement de l'unique commerce de la commune.

L'aménagement de lieux de vie au cœur du vieux village a été oublié par l'équipe municipale. Nous proposons la reconversion de l'actuelle mairie à cet effet (musée, logement social, café solidaire).

Calendrier et rendez-vous

Vous pouvez nous rejoindre chaque deuxième samedi du mois à 9H30 sur le parking des écoles pour une sortie découverte de la biodiversité locale.

Pour toute autre réunion collective à venir, dont la prochaine assemblée générale, le calendrier est consultable sur le site :

www.combaillaux-ensemble.fr

Bureau

- Président : Olivier Hoibian
- Vice Président : Daniel Guiral
- Secrétaire : Jacques Lefeuvre
- Trésorier : Michel Pouzol
- Trésorière adjointe : Hélène Ilbert

Pour nous contacter : olivier.hoibian@wanadoo.fr

Pour nous rejoindre : M. Pouzol, 400 chemin Peyridisses, 34980 COMBAILLAUX / pouzolm@wanadoo.fr

Pour consulter : www.combaillaux-ensemble.fr